POUR TOUTES QUESTIONS SUR VOS ATTESTATIONS D'EMPLOI

Votre employeur déclare les heures que vous avez réalisées au CNCESU (Centre national du CESU) ou à l'URSSAF, par le biais de son service mandataire.

Suite à sa déclaration, une attestation d'emploi, qui équivaut à un bulletin de paie, vous sera adressée par le CNCESU ou directement par votre employeur si celui-ci fait appel à un service mandataire.

- **Pour toute question liée au bulletin de paie, vous pouvez contacter le CNCESU ou directement votre employeur s'il fait appel à un service mandataire :**

CNCESU
63, rue de la Montat
42961 Saint-Étienne Cedex 9
0820 002 378 (0,12€/min)
www.cesu.urssaf.fr

- **Pour toute question liée à votre affiliation ou vos remboursements de Chèque Paris Autonomie, vous pouvez contacter le CRCESU :**

CRCESU
93738 Bobigny Cedex 9
0892 680 662 (0,34€/min)
www.cr-cesu.fr

- **Pour toute question sur le Chèque Paris Autonomie ou l'utilisation du site internet www.paris-autonomie.fr, vous pouvez joindre le numéro suivant :**

0811 650 680
(prix d'un appel local selon l'opérateur)

MIXTE Papier FSC® C023183

Création graphique Mission Communication DASES – Crédit photos : © Jean-Baptiste Gurliat/Mairie de Paris. © Alexander Raths - Fotolia.com – Juillet 2013
EDENRED FRANCE S.A.S. au capital de 464 966 992 € dont le siège social est situé 166-180, boulevard Gabriel Péri, 92240 Malakoff 393 365 135 R.C.S. Nanterre - TVA Intra Communautaire : FR 13 393 365 135.

DÉPARTEMENT DE PARIS

MODE D'EMPLOI DES CHÈQUES PARIS AUTONOMIE POUR L'AIDE À DOMICILE À PARIS

Vous intervenez à domicile auprès d'un bénéficiaire d'une aide à domicile accordée par le Département de Paris. Vous êtes concerné(e) par ce qui suit :

QU'EST-CE QUE LE CHÈQUE PARIS AUTONOMIE ?

Le Chèque Paris Autonomie est le nom donné au Ticket CESU émis par la société Edenred France, pour le compte du Département de Paris pour le versement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH) à domicile.

C'est **un titre spécial de paiement** sous format papier ou dématérialisé, qui permet de payer votre salaire.

QUELLES DÉMARCHES POUR POUVOIR ÊTRE PAYÉ EN CHÈQUE PARIS AUTONOMIE ?

Pour pouvoir encaisser vos Chèques Paris Autonomie sur votre compte bancaire, **vous devez être inscrit au Centre de remboursement du CESU (CRCESU).** Pour cela :

1. Munissez-vous de votre RIB.

2. Inscrivez-vous :

- Soit directement en ligne
  - sur le site internet du CRCESU : **www.cr-cesu.fr**
- Soit par courrier
  - via le formulaire d'affiliation joint dans cette enveloppe.

Dès validation de votre inscription

Le CRCESU vous adressera un courrier avec :

- votre numéro d'affiliation national (code NAN),
- et des bordereaux de remise personnalisés à votre nom, que vous devez impérativement utiliser pour obtenir le remboursement de vos Chèques Paris Autonomie papier. Le renouvellement des bordereaux de remise est automatique.

Pour vous faire rembourser, plusieurs possibilités :

1 Votre employeur a choisi le Chèque Paris Autonomie papier, vous pouvez :

- **Les déposer à votre banque**, accompagnés d'un bordereau de remise du CRCESU. Votre compte sera crédité dans un délai moyen de 15 jours.
- **Les envoyer par courrier au CRCESU,** accompagnés d'un bordereau de remise du CRCESU. Votre compte sera crédité dans un délai moyen de 7 jours après réception.

Dans ces deux cas, signez et inscrivez votre nom au dos de chaque titre.

- **Les encaisser sur le site internet www.paris-autonomie.fr dans l'espace intervenant à domicile.**
  Vous trouverez les explications directement sur internet.

Si vous avez reçu des chèques préfinancés de plusieurs émetteurs CESU :

- **Vous pouvez les encaisser** directement en ligne en utilisant la solution de remboursement sur le site du CRCESU (0,45€ TTC par dépôt quel que soit le nombre de titres et la somme que vous remettez). Votre compte sera crédité dans un délai moyen de 48h. Vous trouverez les explications directement sur internet.

2 Votre employeur a choisi le Chèque Paris Autonomie dématérialisé :

- Il lui suffit de déclencher un virement depuis son compte personnel **e-Ticket CESU**. Vous recevrez la valeur des Chèques Paris Autonomie sur votre compte bancaire sous 72h.